

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sylvie Boutin

<https://www.cadre21.org/membres/32eccc3963619b94d40f5d93>

Date d'obtention : 2022-01-12 17:56:30

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une démarche claire pour faire nos interventions auprès de notre clientèle que ce soit la victime ou l'auteur et ceux qui distribuent les photos.

Les balises sont claires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Oui, un sentiment de sécurité dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter de faire la morale, ne pas regarder les photos même si la victime ou les dénonciateurs veulent les montrer.

Eviter d'être impliqué émotionnellement dans mon intervention.